



La qualité s'invente et se partage

*mission
interministérielle
pour la qualité
des constructions
publiques*

Présenter

Observer

Guider

La Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques





La qualité des constructions publiques : quelle responsabilité ?

Les constructions publiques ont un rôle dépassant de loin leur propre usage. Qu'elles soient architectures ou infrastructures, elles constituent des éléments importants du cadre de vie que les maîtres d'ouvrage, l'Etat, les collectivités locales ou leurs établissements publics vont léguer aux générations futures.

Mener à bien une construction publique met en jeu des devoirs et des droits, des responsabilités institutionnelles et citoyennes, des aspirations, des initiatives, des audaces et des prudenances, et bien sûr, implique la conjugaison de multiples compétences.

Les maîtres d'ouvrage sont au carrefour des préoccupations sociales, culturelles, financières, environnementales, mais aussi juridiques et administratives : les constructions publiques concernent directement ou indirectement tous les citoyens. Elles sont priorité commune et bien commun, points de repère et d'animation de la collectivité. Elles reflètent l'identité et les valeurs d'une société. De cela aussi, le maître d'ouvrage est responsable.

Face à ces responsabilités fondamentales qui nécessitent, pour être menées à bien, de croiser de nombreux talents, les maîtres d'ouvrage peuvent souhaiter soutien et expertise. Ce que peut, en particulier, apporter la MIQCP, mission d'Etat chargée de promouvoir la qualité de l'architecture publique.



La MIQCP : une structure de réflexion, de conseil et d'assistance

Les axes essentiels du travail de la MIQCP portent sur les grands principes de la commande publique et les conditions de sa mise en œuvre : la responsabilisation de la maîtrise d'ouvrage publique et la nécessité d'un professionnalisme, l'importance des études préalables et de la programmation en amont de la commande architecturale, le choix de la maîtrise d'œuvre, notamment par le biais de concours d'architecture, le nécessaire établissement d'une qualité des relations humaines et contractuelles.

La MIQCP se garde de toute tentative de définition normative ou stylistique de la qualité architecturale pour se consacrer à la promotion de processus de commande favorisant la qualité finale des ouvrages.

A partir de ces principes fondateurs, de l'observation des pratiques et des relations étroites entretenues avec les secteurs professionnels œuvrant pour le cadre de vie, la MIQCP a élaboré un ensemble cohérent de recommandations à l'intention des maîtres d'ouvrage publics, souvent reprises dans la législation.

La mission première de la MIQCP est d'aider à mettre en place les conditions de la qualité des ouvrages édifiés pour le compte des collectivités publiques. Elle n'intervient pas en tant que prestataire de services et ne peut se substituer aux structures publiques ou privées d'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

La MIQCP est à la disposition des maîtres d'ouvrage publics et de leurs services en tant qu'organisme de conseil et d'assistance gratuit, expert et légitime dans son domaine de compétence.

Pour agir, la MIQCP s'est constituée en équipe pluridisciplinaire composée d'architectes-urbanistes, d'ingénieurs et de juristes spécialisés. Elle s'appuie également sur une trentaine d'architectes, paysagistes, ingénieurs-consultants intervenant à la demande, principalement dans le cadre des consultations de maîtrise d'œuvre.



Des actions concrètes au service des maîtres d'ouvrage

Les publications

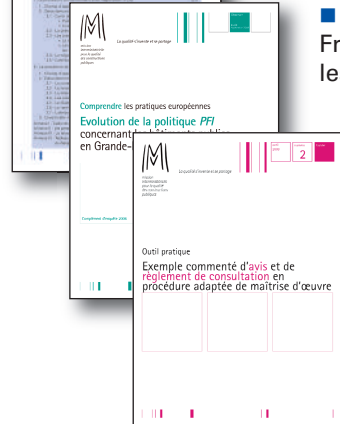
Un des supports essentiels de l'action de la MIQCP est la publication d'ouvrages pédagogiques, ayant valeur de recommandations et s'attachant à apporter des réponses précises, documentées et fiables, sur des points particuliers du cadre technique et juridique dans lequel évolue la maîtrise d'ouvrage publique.



■ **Les "guides"** : ces ouvrages techniques, identifiables par leur format carré, s'attachent à analyser et détailler les pratiques. La MIQCP présente dans ces documents des champs concrets de la commande (les projets urbains, les ouvrages d'art, le coût global, les projets durables...) ou des méthodes (choix d'un conducteur d'opération, évaluation d'une enveloppe financière, primes et prestations en concours...) destinés à enrichir le management des opérations des maîtres d'ouvrage publics. Ces guides sont toujours le résultat d'un travail partenarial avec les professionnels de la maîtrise d'ouvrage, de la programmation et de la maîtrise d'œuvre.



■ **Les "fiches Médiations"** : ces fiches techniques apportent des éclairages sur des points précis de la réglementation, des procédures et des aides à la pratique des consultations. Elles sont actualisées en fonction de l'actualité juridique et de l'évolution des règles de la commande publique.



■ **Les "études"** : la Mission publie le résultat des enquêtes qu'elle mène tant en France qu'à l'étranger, et dont elle tire substance pour enrichir, justifier et proposer les recommandations ou les expérimentations qu'elle soutient.

■ **Les "outils pratiques"** : il s'agit de proposer et commenter, à partir de l'exemple, des rédactions de pièces administratives classiques (avis, règlement de consultation...) destinées à devenir le support d'une commande de qualité.

Tous ces documents sont disponibles gratuitement sur simple demande ou téléchargeables sur le site Internet de la MIQCP : www.miqcp.gouv.fr

Pour quelques ouvrages de référence et afin d'en assurer une large diffusion, la Mission s'associe à divers partenaires tels que le groupe Moniteur, le Journal Officiel ou le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment.

Les journées de sensibilisation, de formation et d'échanges

La MIQCP consacre de nombreuses journées, sur l'ensemble du territoire, à la formation ou à l'échange, tout d'abord, avec les maîtres d'ouvrage et leurs services, mais également avec tous les professionnels. Celles-ci sont régulièrement proposées par des organismes de formation habilités, mais peuvent également être organisées au niveau local, conjointement avec les partenaires publics ou professionnels.

Une centaine de journées, en moyenne, sont organisées tous les ans.

La Mission, au travers de ses thèmes d'intervention, transmet notamment ses recommandations ayant trait à la loi MOP, à la commande publique, à l'organisation des consultations et particulièrement les concours, la programmation, la démarche spécifique de projets d'espaces publics, les projets durables...

Ces séances de formation ou ces rencontres sont autant d'occasions, pour la MIQCP, de promouvoir une démarche d'intérêt public partagée et de prolonger son action en vue de son principal objectif : faire réaliser des équipements publics de qualité.

Le calendrier de ces journées ainsi que les noms des prestataires qui les organisent sont consultables sur le site Internet .



Le site Internet

La MIQCP possède un site Internet : www.miqcp.gouv.fr

L'ergonomie ainsi que le format de celui-ci offrent une navigation simplifiée et un accès rapide aux informations recherchées. Il permet notamment le téléchargement :

- de l'essentiel des publications de la MIQCP;
- des textes relatifs à la maîtrise d'ouvrage et à la commande publique, parmi lesquels la loi sur la Maîtrise d'Ouvrage Publique et ses décrets d'application...

mais également, la consultation :

- du calendrier des formations dispensées par la Mission ainsi que celui des concours auxquels elle participe;
- de la composition de l'équipe de permanents de la MIQCP et de la liste de ses architectes-consultants.



L'assistance téléphonique

En complément des autres outils mis à la disposition de la maîtrise d'ouvrage, la MIQCP assure une assistance téléphonique qui offre, en temps réel, une possibilité d'échanges et de conseils ponctuels et personnalisés.

Ce service est libre d'accès, gratuit et sans contrainte. Les conseils pratiques ainsi formulés visent à permettre aux maîtres d'ouvrage, à leurs assistants et aux maîtres d'œuvre qui y font appel de s'appuyer sur l'expérience acquise par l'équipe de la MIQCP.

Ce dialogue direct peut concerner des opérations complexes autant que des opérations mineures, des démarches de projet innovantes ou exemplaires autant que des questions juridiques ou pratiques.

La MIQCP peut être contactée par téléphone au **01 40 81 23 30 / 23 40** ou par courriel à miqcp@developpement-durable.gouv.fr



La participation aux jurys de concours

Parce que le choix d'un maître d'œuvre est une reponsabilité forte de la maîtrise d'ouvrage, celle-ci ne peut se priver du conseil de personnes compétentes et objectives. Les projets présentés, qu'ils soient d'architecture ou d'aménagement et dont le choix engage le cadre bâti des générations futures, nécessitent une évaluation rigoureuse.

La MIQCP s'appuie sur 30 professionnels privés, architectes, paysagistes, ingénieurs qu'elle rémunère pour les mettre gratuitement à disposition des maîtres d'ouvrage afin de participer aux jurys ou commissions organisés lors de leurs consultations.

Ils sont missionnés "intuitu personae" pour conseiller la maîtrise d'ouvrage, susciter le débat architectural, aider les membres du jury dans l'analyse des projets en vue de sa proposition finale.

Ils portent les mêmes valeurs de pédagogie, d'écoute, d'objectivité et d'impartialité que celles de la MIQCP et peuvent à tout moment s'appuyer sur ses permanents.

Faire appel aux architectes-consultants est une démarche libre et volontaire, mais celle-ci implique une adhésion aux valeurs et à l'éthique défendues par la MIQCP. Ces engagements sont consignés et rappelés à cette occasion par une "charte" que le maître d'ouvrage est alors invité à respecter.

Il suffit de contacter la Mission avec suffisamment d'anticipation afin de lui permettre de proposer un des consultants qui siègera parmi le tiers de maîtres d'œuvre du jury.



Une légitimité dans l'action

Une démarche au service de l'intérêt général

La MIQCP œuvre, et ce depuis 40 ans, pour la qualité des ouvrages publics. Son action est entièrement consacrée à la qualité des processus de commande, à la sensibilisation des maîtres d'ouvrage, au nécessaire dialogue entre les différentes parties prenantes de l'acte de construire.

La déontologie de la qualité que la Mission tente de faire prévaloir, concerne autant la commande que les réponses qui devront lui être apportées, les contextes institutionnels et réglementaires autant que les relations privilégiées qui devront s'établir entre les acteurs.

Ce souci lui est dicté par sa vision de l'action publique, son expérience de terrain, sa conviction. La volonté de la MIQCP est d'écouter, de comprendre, de rapprocher, de guider dans l'amélioration des pratiques.

Un positionnement particulier

Placée auprès du ministre en charge de l'architecture, la MIQCP travaille avec l'ensemble des ministères agissant pour le cadre de vie, en particulier les ministères constructeurs, ainsi que toutes les collectivités territoriales qui le souhaitent.

De ce fait, elle est une interlocutrice reconnue des acteurs institutionnels, professionnels et associatifs de l'aménagement et de la construction.

Son positionnement est singulier : ni tutelle, ni contrôle, elle est un lieu d'écoute et d'échanges.

Une observation critique en vue de l'action



Grâce à son positionnement, la MIQCP maintient une veille permanente des pratiques françaises et étrangères en matière de commande architecturale et urbaine, de leurs forces et de leurs faiblesses.

Ces observations lui permettent une mise en perspective des pratiques et, éventuellement, la proposition d'ajustements des processus de commande.

Ainsi, la Mission intervient en amont des textes législatifs et réglementaires intéressant la commande publique d'architecture et d'aménagement afin d'enrichir les discussions préparatoires à la rédaction des textes.